

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
4e séance
tenue le
lundi 13 octobre 1997
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 4e SÉANCE

Président : M. DE ROJAS (Venezuela)

SOMMAIRE

DÉBAT GÉNÉRAL

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/52/SR.4
22 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 5.

DÉBAT GÉNÉRAL

1. M. AZAIEZ (Tunisie), qui souscrit entièrement à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine, évoque en premier lieu la mondialisation et les effets qu'elle peut induire pour la promotion d'un environnement favorable au développement. Il faut reconnaître, à cet égard, que la mondialisation a eu quelques retombées bénéfiques car elle a contribué à l'intégration universelle des marchés des biens, des services et, dans une certaine mesure, des capitaux et des technologies. Le renforcement de l'interdépendance des États a accéléré la diffusion internationale des décisions d'ordre macro-économique et, partant, leurs effets sur l'économie mondiale. Dans ce contexte, le maintien d'un climat économique international favorable au développement et à la croissance, notamment des États du Sud, revêt une suprême importance, étant donné que ces pays sont plus sensibles aux fluctuations du marché mondial. Les retombées de la mondialisation au niveau des pays en développement ont été fortement contrastées. Un certain nombre de ces pays ont connu une croissance économique rapide et renforcent leur rôle dans l'économie mondiale. Par contre, de nombreux autres sont restés en marge de cette mondialisation. Étant donné les incertitudes et déséquilibres que connaît l'économie mondiale, et qui affectent plus particulièrement les pays en développement, il est nécessaire d'élargir et de renforcer la participation de ces pays à la prise des décisions économiques au niveau international, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et aussi à travers les institutions de Bretton Woods.

2. En second lieu, M. Azaiez rappelle les conditions minimales requises pour que les pays en développement puissent s'intégrer avec succès dans l'économie mondiale. Au niveau du commerce, la participation croissante de ces pays dans la dynamique des échanges représente une évolution structurelle dans les relations économiques Nord-Sud. La poursuite de ce processus dynamique doit s'inscrire dans un système commercial multilatéral, ouvert, réglementé, équitable, non discriminatoire, transparent et prévisible qui sert l'intérêt de tous les pays. À cet égard, les accords conclus au sein de l'Organisation mondiale du commerce revêtent une importance particulière. Le mécanisme de règlement des différends, notamment, constitue la base même de la crédibilité du système d'échanges commerciaux multilatéraux. La Tunisie demande instamment que les engagements pris dans l'Acte final des négociations d'Uruguay soient pleinement respectés, et souhaite que toutes les parties fassent en sorte de prévenir l'adoption de toute mesure unilatérale de caractère protectionniste qui serait incompatible avec les accords commerciaux multilatéraux.

3. Pour ce qui est des produits de base, question qui présente un intérêt extrême pour la plupart des pays d'Afrique, la communauté internationale devrait oeuvrer à l'amélioration du fonctionnement des marchés à travers une plus grande transparence, davantage de stabilité et une prévisibilité accrue. Dans cette perspective, la Tunisie considère que les pays développés devraient répondre favorablement aux demandes d'assistance technique visant à diversifier le secteur des exportations des pays en développement, qui sont tributaires de leurs ventes à l'étranger d'un nombre restreint de produits de base.

/...

4. En troisième lieu, s'agissant de la mobilisation des ressources extérieures pour le développement et du problème de l'endettement des pays en développement, M. Azaiez reconnaît que le courant global des ressources à destination des pays en développement a augmenté au cours des années 90. Toutefois, cette tendance a été inégale et l'aide publique au développement a à peine augmenté, proportionnellement aux ressources globales. La délégation tunisienne s'en inquiète et estime nécessaire de consacrer comme auparavant 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement, chiffre convenu par la communauté internationale. Par ailleurs, les investissements étrangers directs dans les pays en développement peuvent contribuer à des transferts de technologie et à un meilleur accès aux marchés d'exportation.

5. Dans ce même ordre d'idées, M. Azaiez se déclare préoccupé par la question de l'endettement des pays en développement. Ce problème, comme celui du service de la dette, exige des solutions efficaces, équitables, durables et orientées vers le développement. L'évolution de la stratégie de la gestion de la dette a contribué certes à améliorer la situation dans certains pays en développement, mais d'autres continuent de se heurter à des problèmes structurels qu'il est nécessaire de résoudre dans les plus brefs délais. Les organismes de financement devraient chercher des solutions novatrices aux problèmes qui se posent aux pays à revenu intermédiaire, afin qu'ils puissent maintenir leur croissance économique, en évitant de basculer de façon cyclique dans une crise de l'endettement.

6. Enfin, s'agissant des engagements contractés au niveau national en vue de promouvoir un environnement favorable au développement, M. Azaiez reconnaît qu'il incombe à chaque pays de décider des politiques économiques et sociales propres à assurer son développement. A cet égard, la Tunisie a axé son approche sur la mise en valeur des ressources humaines dans la création de la richesse. Sa politique suppose par ailleurs l'approfondissement des réformes visant à restructurer le système financier et à doter le pays d'une meilleure compétitivité afin qu'il puisse s'intégrer dans l'économie mondiale. Malgré les résultats positifs obtenus, la Tunisie a dû faire preuve de vigilance au niveau du secteur manufacturier, lequel a dû se diversifier afin d'accroître sa productivité et d'améliorer la qualité de ses produits.

7. La Tunisie considère que, pour garantir une évolution cohérente des éléments fondamentaux de l'économie, l'État doit agir comme catalyseur et faire percevoir aux investisseurs étrangers les orientations économiques stratégiques du pays. Dans le cadre de cette vision, l'entrepreneur tunisien a dû se mettre au diapason des réformes qui ont pour but de renforcer l'efficacité à toutes les étapes de l'activité de l'entreprise.

8. Dans ce contexte, M. Azaiez insiste sur la nécessité de réduire le chômage, de renforcer les mécanismes du marché et d'alléger l'engagement de l'État. La réalisation de ces objectifs doit être facilitée par la mise sur pied d'un cadre juridique moderne pour la protection de la propriété intellectuelle, l'apport de ressources extérieures aux fins d'investissements productifs et, enfin, la participation de la société civile et l'intégration sociale pour un développement harmonieux et équilibré.

9. M. RONNEBERG (Iles Marshall) s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine et apporte une série de précisions concernant

/...

l'état d'avancement des négociations internationales sur le développement durable, qu'il considère à une étape critique. Pendant la session extraordinaire consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21, il est apparu à l'évidence qu'il existe un grand déséquilibre entre ce dont la communauté internationale a besoin en matière de développement durable et ce qu'elle est autorisée à réaliser en vertu d'accords adoptés par consensus. À cet égard, M. Ronneberg prend l'exemple des négociations sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques au cours desquelles certaines parties ont recours à des tactiques qui ressemblent à une obstruction et qui, jusqu'à un certain point, contreviennent à la lettre et à l'esprit de cette convention. C'est ainsi qu'un pays, dans l'absolu, ne figure pas parmi les principaux producteurs d'émissions de gaz à effet de serre mais qui, relativement, fait preuve de peu d'efficacité dans l'utilisation des combustibles, affirme qu'il devrait supporter des coûts beaucoup plus élevés que les autres pays confrontés à la même situation si l'on adoptait des mesures impératives de réduction des émissions. Arguant de ce fait, ledit pays soutient qu'il est différent et qu'il doit donc être autorisé à prendre des dispositions différentes de celles prévues dans le traité. Dans cette hypothèse, il faudrait appliquer des limites moins strictes aux pays à forte croissance économique, qui produisent de grandes quantités d'émissions par unité de revenu par habitant mais qui, dans le même temps, dépendent des exportations de combustibles fossiles et de produits qui entraînent de fortes émissions de gaz à effet de serre.

10. M. Ronneberg souligne que cette hypothèse est reprise dans un modèle d'analyse selon lequel le coût des mesures à adopter pour réduire les émissions dans le pays en question serait 22 fois plus élevé que dans d'autres pays. Or, pour comprendre le peu de progrès accompli dans les négociations sur le développement durable, il est nécessaire de prendre en compte les raisons profondes de chaque position. M. Ronneberg fait valoir qu'un modèle économique résolument favorable à l'industrie des combustibles fossiles pourrait bien avoir été financé dans sa totalité par l'industrie en question et par d'autres entreprises tributaires de ces combustibles. De surcroît, le modèle en question surestime les effets de la réduction des émissions dans des pays à la situation comparable à celle du pays en question alors qu'en réalité ces effets seraient très peu importants. En fait, par rapport à l'évolution "normale" de l'économie, le doublement des revenus du pays serait reporté de deux mois seulement si l'on se mettait d'accord sur la réduction des émissions, ce qui représenterait un coût économique insignifiant.

11. Une forte croissance démographique est l'un des autres arguments avancés pour justifier l'adoption de limites moins strictes par les pays partisans d'un traitement différencié dans le cadre de ces négociations. Ainsi, un pays qui serait prêt à accueillir un grand nombre d'immigrants pourrait se soustraire à la responsabilité qui lui incombe s'il nuit gravement à l'environnement. Dans ce cas, il n'est plus tenu compte du principe du pollueur-payeur. Par contre, le discours change du tout au tout lorsqu'il s'agit d'autres pays faisant partie du monde en développement. L'argument alors avancé est que ces pays doivent participer à l'accord de réduction des émissions parce que ce sont eux qui produiront la plus grande partie des émissions de gaz à effet de serre à l'avenir du fait de leur forte croissance démographique et économique. Ainsi donc, les pays en développement devraient appliquer des normes plus strictes en raison de l'évolution provoquée par l'industrialisation. De surcroît, malgré la

disparité des revenus, le premier pays dont il a été question et d'autres pays à la situation similaire font valoir les mêmes raisons en leur faveur pour que leur soient appliquées des contraintes moins rigoureuses.

12. M. Ronneberg rappelle que l'un des principaux résultats obtenus par le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat a été de réunir une vaste documentation sur le choix des méthodes peu coûteuses de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il est très regrettable que le très vaste éventail de solutions proposées n'ait pas reçu l'accueil qu'il mérite. La communauté internationale se trouve, semble-t-il, incapable de surmonter les obstacles mis en place dans les négociations par un certain nombre de pays intransigeants. Certains participants croient qu'ils ne sont pas en mesure d'exiger que les pays en question reconsidèrent leur position par peur de voir se réduire l'aide extérieure, ce qui pourrait à son tour avoir de graves conséquences pour les petits pays en développement.

13. Cela étant, l'Organisation des Nations Unies se doit d'intervenir et de jouer le rôle de médiateur dans ces négociations. M. Ronneberg déplore que, malgré les preuves accablantes présentées, certaines délégations, au sein de l'Organisation des Nations Unies, font valoir qu'une telle incertitude rend impossible l'adoption d'une quelconque mesure en relation avec l'évolution du climat.

14. M. NGO QUANG XUAN (Viet Nam), qui souscrit à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine, considère que la plus grande des priorités, à l'approche du troisième millénaire, est de consolider la paix et de favoriser le développement. À cet égard, le Viet Nam souscrit sans réserve à la conclusion à laquelle aboutit le rapport relatif à un programme de développement (A/48/935), à savoir que le développement est un préalable à la paix et que la paix est un préalable au développement. À l'orée du nouveau millénaire, toutes les nations doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir en faveur du développement.

15. Le processus de mondialisation et de régionalisation fondé sur la libéralisation du commerce a contribué à élargir les marchés mondiaux, à intensifier les courants et la circulation des capitaux et à favoriser les transferts de technologie. Il s'est ainsi créé un environnement encore plus propice aux échanges et à la coopération économiques aux niveaux mondial et régional, encore que la concurrence ait également tendance à s'exacerber au détriment des pays moins privilégiés, dont la position reste plus vulnérable. Les conséquences de la mondialisation ont été disparates. Dans la majorité des cas, les pays en développement se sont retrouvés de plus en plus marginalisés et ont retiré de moins en moins de bienfaits de la mondialisation du commerce en raison, de façon générale, de la lenteur de leur développement économique. La capacité de ces pays à se faire une place sur les marchés mondiaux et à réaliser leur développement se trouve compromise par l'augmentation de leur endettement et le service de leur dette, par la tendance à la diminution de l'aide publique au développement, par l'adoption de mesures protectionnistes et discriminatoires, de même que par l'imposition de conditions à la coopération et aux relations économiques internationales.

16. La coopération et le développement économiques dans un monde marqué de plus en plus du sceau de l'interdépendance devraient se caractériser par un esprit de coopération fondé sur l'égalité, l'absence de discrimination et l'avantage

mutuel, sans négliger le besoin de protéger les pays en développement et de leur accorder un traitement préférentiel. Dans ce contexte, la délégation vietnamienne demande instamment à la communauté internationale, et en particulier aux pays développés, de respecter les engagements pris, en particulier dans les conférences internationales organisées ces dernières années. Les pays en développement qui s'efforcent d'introduire des réformes et des ajustements économiques, alors même qu'ils se trouvent aux prises avec le problème critique de la pauvreté, doivent recevoir plus d'aide, sous forme d'investissements, de capitaux, de technologies ou autres, ou encore d'allègement de leur dette. Il est nécessaire d'adopter des mesures de nature à garantir l'accès au marché de leurs produits de base ou manufacturés de même que de leurs services, et il est pour cela indispensable d'inverser la tendance actuelle à la réduction de l'aide publique au développement ou à la limitation des investissements étrangers directs à un nombre déterminé de pays. Il faut également cesser d'imposer des conditions en matière de coopération économique internationale. Dans le cadre d'un véritable esprit de coopération, il faudra aussi relancer le dialogue Nord-Sud, qui favorisera une solidarité de nature à renforcer la coopération économique internationale et permettra à la communauté des nations d'aborder dans de meilleures conditions les difficiles problèmes mondiaux auxquels elle se trouve confrontée.

17. En matière de coopération et de développement économiques, la délégation vietnamienne se félicite de l'adoption du programme de développement par l'Organisation des Nations Unies et demande instamment qu'il soit appliqué avec efficacité car le développement doit occuper un rang prioritaire dans le programme de l'Organisation dont il faut utiliser pleinement les énormes possibilités dans ce domaine. Dans ce contexte, la délégation vietnamienne apporte son appui aux efforts visant à réformer et renforcer l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle puisse mieux s'acquitter de ses mandats, en particulier dans le domaine prioritaire du développement. Il faudra prendre des mesures en vue d'augmenter l'efficacité générale, de même que celle des fonctions opérationnelles du Conseil économique et social, et c'est pourquoi la délégation vietnamienne souscrit à la déclaration adoptée le 26 septembre 1977 par les ministres du Groupe des 77.

18. La région de l'Asie du Sud-Est est parvenue à un niveau élevé de développement économique dynamique ainsi que de coopération et d'intégration régionales, malgré un certain nombre de difficultés financières et monétaires. La coopération ne cesse de se renforcer entre les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et des pays tiers, et il y a tout lieu de penser que ce renforcement se poursuivra. Le Viet Nam, quant à lui, est en train de surmonter la crise qui a frappé son économie et progresse peu à peu sur le sentier du développement économique, de l'industrialisation et de la modernisation. Ces dix dernières années, l'économie s'est développée au rythme de 8 à 9 % par an. Le pays a, dans le même temps, poursuivi une politique extérieure d'ouverture, de diversification et de multilatéralisation et a pris des dispositions pour réussir progressivement son intégration régionale et internationale. Dans ce contexte, il accorde un rang de priorité élevé à sa coopération avec l'ANASE et à son intégration au sein de cette association, en particulier sa zone de libre-échange. Parallèlement, il prépare activement son adhésion au Conseil de coopération économique de l'Asie-Pacifique et à l'Organisation mondiale du commerce.

19. Le Viet Nam a favorisé et continue de favoriser la coopération internationale, la coopération Sud-Sud et le travail de l'Organisation des Nations Unies, en particulier pour le développement, considérant que l'Organisation occupe une place privilégiée pour favoriser la coopération et la collaboration en faveur du développement sur un pied d'égalité. Dans ce contexte, il maintiendra une étroite collaboration avec d'autres pays en vue de renforcer le rôle et les moyens d'action de l'Organisation dans ce domaine, en particulier ceux du Conseil économique et social. C'est pourquoi, désireux de contribuer de façon constructive à l'effort commun et de faire connaître son expérience en matière de développement, le Viet Nam a présenté sa candidature au Conseil économique et social, et sa délégation espère que les États Membres appuieront généreusement cette candidature lors des élections du 30 octobre 1997, dans un souci de représentation équitable.

20. Pour M. OZUGERGIN (Turquie), l'Organisation a, parmi ses principales tâches, celle d'améliorer l'efficacité de ses activités économiques et sociales en harmonisant l'action de ses programmes et institutions avec celle des autres organisations multilatérales afin de parvenir à un développement durable.

21. A l'heure actuelle, le développement est un enjeu mondial qui doit transcender les intérêts idéologiques et à court terme et qui incombe avant tout aux pays en développement eux-mêmes. Cela dit, il faut incontestablement favoriser le progrès et le développement économique des nations en renforçant notamment leurs moyens d'action. Par ailleurs, la coopération économique internationale est l'un des éléments moteurs de la prospérité partagée et d'une plus grande confiance entre les nations.

22. L'économie internationale se caractérise actuellement par la mondialisation, qui permet d'établir des liens plus étroits entre les économies et de parvenir à une plus grande spécialisation dans la production de biens et de services, sur la base de l'avantage relatif, mais l'on constate également des symptômes de conflits. Les gouvernements se trouvent confrontés à la résistance de ceux qui s'estiment défavorisés, marginalisés ou oubliés dans l'ajustement structurel provoqué par la mondialisation et le rapide progrès des technologies. On accuse souvent la mondialisation d'être source de chômage, de disparité des revenus, de désindustrialisation, de dégradation de l'environnement et de marginalisation de certains pays en développement.

23. La délégation turque considère qu'une économie en expansion, un cadre juridique et normatif transparent et une solide infrastructure sociale et matérielle constituent les éléments fondamentaux d'un environnement propice au développement.

24. M. Ozugergin fait observer que l'aide financière aux pays en développement a pris une importance sans précédent. La communauté internationale ne doit pas rester indifférente au fait que ce sont les pays les plus pauvres du monde dont la croissance prend de plus en plus de retard. Il faut augmenter et ne pas diminuer l'aide publique au développement afin d'inverser cette tendance à la marginalisation chaque fois plus marquée des pays pauvres et oeuvrer à la réalisation d'objectifs réalistes du développement humain. Dans ce contexte, la délégation turque souscrit à l'analyse de l'évolution de l'aide publique au développement présentée dans le rapport intitulé La situation économique et sociale dans le monde, 1997. Elle se félicite de l'initiative prise

conjointement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international en vue de réduire la dette des pays pauvres très endettés. En sa qualité de pays donateur et bénéficiaire, la Turquie y a répondu de façon positive et apporte son appui, pour le moment, par le biais des subventions de l'Association internationale de développement (AID).

25. Passant à d'autres questions, M. Ozugergin appelle l'attention de la Commission sur l'aspect économique des sanctions ainsi que sur les effets totalement imprévus et négatifs du régime des sanctions sur les économies de pays tiers. La Turquie est l'un des principaux pays qui ont été directement lésés par le régime des sanctions. Bien que motivées sur le plan politique, celles qui ont été imposées à des pays tiers ont eu de graves conséquences sur l'économie turque. Sous réserve de l'examen de cette question au sein des instances compétentes du système des Nations Unies, M. Ozugergin insiste sur la nécessité de répartir équitablement la charge qui pèse sur les pays voisins ou partenaires économiques importants de ceux qui font l'objet de sanctions.

26. S'agissant de la rationalisation des fonds et programmes des Nations Unies qui ont pour tâche d'apporter une aide pour le développement, M. Ozugergin affirme soutenir les efforts déployés par le Secrétaire général, car il considère que c'est de cette façon qu'il sera possible d'améliorer les services de communication et de vulgarisation destinés à la société civile de même que la coordination avec d'autres institutions bilatérales et multilatérales qui oeuvrent dans la même sphère d'activité. La Commission du développement social, qui centralise les ressources de dix organismes des Nations Unies actifs en Turquie, constitue un bon exemple des activités de coordination de l'Organisation. L'exécution du programme incombe certes au pays, mais celui-ci reçoit une aide technique considérable de la part des divers organismes des Nations Unies. M. Ozugergin estime qu'une meilleure coordination des activités des organismes des Nations Unies sera profitable aux pays bénéficiaires et renforcera la confiance des donateurs.

27. M. APDAL (Malaisie), qui appuie la déclaration faite par le représentant de la République-Unie de Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que le rapport sur le développement du commerce, 1997, établi par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a donné l'alerte à tous les responsables des politiques dans le monde en attirant l'attention sur le fait que l'économie mondiale croît à un rythme très lent, sauf dans quelques rares pays, et que l'écart entre pays développés et pays en développement ne cesse d'augmenter. La CNUCED estime que les moyens d'action toujours plus grands au niveau mondial ne donnent pas automatiquement lieu à une croissance et un développement plus rapides, et que la libéralisation ne permet pas automatiquement aux pays en développement d'accéder aux niveaux de revenu des pays développés. La mondialisation n'ouvre de grandes perspectives que si l'on s'efforce davantage d'instaurer l'équité dans le monde. Parallèlement à la libéralisation des échanges commerciaux, la mondialisation se caractérise par une inégalité de développement au niveau mondial : la croissance s'intensifie dans de très rares pays, mais la stagnation et la marginalisation sont le lot d'un très grand nombre de pays pauvres. Les 48 pays les moins avancés du monde comptent ensemble quelque 570 millions d'habitants; or, leur part dans le commerce international ne s'élève qu'à 0,4 %, ce qui contribue pour beaucoup à les mettre en marge du nouvel ordre commercial mondial. Il est nécessaire d'examiner de plus près les effets de la mondialisation dans certains pays et

secteurs de la société, et l'Organisation des Nations Unies, de même que d'autres institutions, doivent en tirer les conséquences et recommander les politiques qui conviennent.

28. La Malaisie continue certes à attribuer une haute priorité aux principes de libéralisation prônés par l'Organisation mondiale du commerce, mais sa situation et ses priorités nationales sont différentes. La libéralisation sur le plan financier ne doit pas s'entendre à sens unique, à savoir que les pays industrialisés riches seraient les seuls à en tirer profit, et il faut également qu'elle offre aux pays en développement les moyens de renforcer leur situation, de progresser et de protéger leurs intérêts. S'agissant des services financiers, l'Accord général sur le commerce des services prévoit une libéralisation progressive en fonction du niveau de développement de certains secteurs et du secteur des services, considérés ensemble. Il est nécessaire de favoriser la mise en place de mécanismes efficaces de sauvegarde pour que l'ouverture des marchés financiers n'entraîne pas de marginalisation des institutions financières nationales ni de déstabilisation du système financier. Cela dit, il existe encore des différences en ce qui concerne les sauvegardes, et la délégation malaisienne entend attirer l'attention sur les efforts que déploie actuellement l'Organisation mondiale du commerce pour établir un ensemble de mesures urgentes de sauvegarde. Dans le même temps, elle considère que les études du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale relatives à la récente crise financière dans la région sont extrêmement importantes pour ce qui concerne la libéralisation du secteur financier entreprise par la Malaisie.

29. L'Organisation des Nations Unies a, elle, un grand rôle à jouer sur le plan des concepts et en matière de justice sociale et de progrès économique pour tous, quand bien même il apparaît de plus en plus évident que c'est à chacun des États qu'il incombe d'éliminer la pauvreté et d'oeuvrer en faveur du développement. Dans ce contexte, il convient d'insister sur le rôle tout particulier que peuvent jouer les organismes des Nations Unies dans le développement des ressources humaines, condition sine qua non du renforcement des moyens d'action à l'échelon national.

30. Toute conception équilibrée du développement doit prendre en compte les réalités économiques, politiques et technologiques du moment, en particulier l'influence toujours plus grande du secteur privé, dont la Malaisie reconnaît le rôle de catalyseur de la croissance économique. Cela dit, pour obtenir de bons résultats en matière de développement, il est nécessaire que l'État s'investisse activement, s'agissant en particulier de l'instauration d'un environnement propice à la mobilisation des ressources et à l'orientation de l'industrialisation. Cette action doit s'inscrire dans un environnement économique international favorable à l'expansion du commerce, aux investissements et aux courants de capitaux. L'expérience de l'Asie de l'Est montre que les modèles réussis de développement ne sont pas le fruit des forces spontanées du marché.

31. S'agissant de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée en juin à un examen et à une évaluation d'ensemble d'Action 21, M. Apdal fait observer que la coopération internationale en vue du développement durable est, semble-t-il, au point mort. De fait, la session en question a mis en évidence plusieurs tendances préoccupantes : l'absence de réaction adéquate de beaucoup

/...

de gouvernements pour remédier à la dégradation de l'environnement mondial, le manque de volonté politique pour s'acquitter des engagements pris à Rio en ce qui concerne les transferts de fonds et de technologies, l'affaiblissement du soutien apporté par la communauté internationale au développement durable et l'absence d'un cadre général de politique dans lequel s'inscrirait le développement durable dans le système des Nations Unies.

32. S'agissant de la question de la collaboration entre le gouvernement et le secteur privé, la délégation malaisienne estime que ce dernier peut et doit être associé à la mise en oeuvre des programmes nationaux et mondiaux, mais que le gouvernement doit veiller à ce que les engagements pris concernant l'environnement correspondent à une réalité.

33. La Malaisie aspire à partager sa prospérité avec les autres pays; en effet, la pauvreté de ses voisins constitue une source de préoccupation pour les uns comme pour les autres car leurs problèmes débordent les frontières et compromettent la paix et la stabilité. Il ne faut pas craindre la prospérité des pays en développement car elle ne saurait devenir une menace pour les pays prospères. A la longue, un monde plus développé et plus prospère sera préférable à un monde divisé entre pays très riches et pays très pauvres.

34. M. QIN HUASUN (Chine) fait observer que, pendant l'année écoulée, l'établissement d'une structure multipolaire est allé en se renforçant et l'économie s'est constamment développée partout dans le monde grâce aux rapides progrès scientifiques et techniques et au dynamisme accru des courants commerciaux et de capitaux. Les efforts inlassables des pays en développement leur ont permis d'atteindre divers niveaux de croissance économique, et leur progrès a non seulement contribué au développement économique mondial mais a également permis de mettre un terme à la domination du monde par un petit nombre de pays.

35. Toutefois, il est lamentable de constater que 1 milliard 300 millions de gens vivent encore dans la pauvreté dans les pays en développement. L'environnement économique extérieur continue de compromettre les efforts de développement économique et social des pays en développement; des tendances au protectionnisme commercial et à l'unilatéralisme se sont souvent manifestées dans les pays développés; la dette extérieure des pays en développement en a freiné le progrès; l'aide publique au développement n'a jamais été aussi peu abondante; l'écart entre les pays développés et les pays en développement ne cesse de grandir et, dans le sillage de la mondialisation, les pays moins avancés risquent de se voir marginaliser alors que les pays en développement qui ont obtenu de considérables succès doivent faire front à de nouveaux problèmes et difficultés. Au sein de l'Organisation des Nations Unies, il convient de prêter suffisamment attention aux questions de développement, ce qui n'est pas le cas à présent : les ressources pour le développement ne cessent de diminuer et les institutions qui ont pour mission d'oeuvrer en faveur du développement économique sont de moins en moins actives. Malgré l'adoption de l'Agenda pour le développement et l'organisation d'une session extraordinaire consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21, le consensus établi par la communauté internationale reste en grande mesure lettre morte. La coopération internationale pour le développement et le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine se trouvent à un carrefour.

36. La paix et le développement sont les principaux problèmes du monde actuel. Tandis que l'interdépendance et les relations économiques entre les États se renforcent, il est impossible que quelques pays tirent leur prospérité et leur richesse de la pauvreté et du retard permanents de la plupart des autres. Dans une relation de dépendance mutuelle, les pays en développement sont des débouchés indispensables pour les produits et les capitaux des pays développés, ainsi que des réservoirs de matières premières.

37. Au cours de la session actuelle de l'Assemblée générale, il faudra aborder des questions d'intérêt commun, par exemple comment orienter correctement et relancer la coopération internationale pour le développement et faire face aux problèmes qui vont apparaître au cours du siècle prochain. Il faudra en particulier mettre en relief les points suivants : tout d'abord, reconnaître l'importance que revêt pour tous les pays la coopération internationale pour le développement, après la fin de la guerre froide. En second lieu, il est indispensable de respecter le principe de l'égalité et de l'avantage réciproque, car tous les pays, grands ou petits, riches ou pauvres font partie de la communauté internationale. Dans les échanges économiques, il faut s'opposer à la discrimination dans le commerce et aux inégalités dans les échanges, en se gardant d'intimider les faibles ou les pauvres et d'imposer ou de menacer d'imposer des sanctions à d'autres pays de façon unilatérale.

38. Il est indispensable de veiller à ce que la coopération internationale pour le développement soit correctement orientée et de respecter les choix des pays en développement pour atteindre cet objectif. De même, il convient de revoir constamment le contenu de cette coopération à la lumière des nouvelles caractéristiques et nécessités de l'économie mondiale ainsi que d'augmenter la participation effective des pays en développement aux politiques macro-économiques.

39. Enfin, il est nécessaire d'amener l'Organisation des Nations Unies à contribuer davantage à encourager la coopération internationale pour le développement et à faire tout ce qui est possible pour traduire par des mesures concrètes le consensus international dans ce domaine.

40. Tout cela est étroitement lié à la réforme actuelle de l'Organisation des Nations Unies. La délégation chinoise est consciente des efforts accomplis par le Secrétaire général pour faciliter les réformes et améliorer l'efficacité, et elle souhaite à cet égard faire quelques observations portant en particulier sur la réforme dans les domaines économique et social. En premier lieu, la réforme doit inscrire simultanément la question du développement et celle de la paix au centre du programme de l'Organisation des Nations Unies étant donné qu'elles se complètent l'une l'autre. Lorsque le moment sera venu d'évaluer les résultats de cette réforme, il sera important qu'elle ait contribué à renforcer les fonctions de l'Organisation des Nations Unies en matière de développement, et en particulier son rôle dans la mise en oeuvre des engagements internationaux.

41. En second lieu, la réforme doit être accomplie dans le respect des principes démocratiques et faire l'objet d'un examen approfondi de la part de tous les États Membres ainsi que se concrétiser par des mesures arrêtées sur la base d'un consensus général. En troisième lieu, les mesures de réforme doivent être axées sur l'amélioration des relations, l'augmentation de l'efficacité et le renforcement des fonctions. Il existe certes des problèmes d'inefficacité

dans le système des Nations Unies, mais il ne suffit pas pour les résoudre de supprimer ou de fusionner des institutions. Enfin, l'un des volets importants de la réforme de l'Organisation des Nations Unies consiste à remédier efficacement à la grave insuffisance de ressources pour le développement, toujours présente malgré les dispositions explicites énoncées dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

42. Le 1er juillet de cette année, Hong-kong est revenue dans le giron de la mère patrie, et cette réintégration a été précédée de spéculations sur son avenir. Cependant, le 23 septembre, les représentants de pays du monde entier qui ont assisté à la réunion annuelle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international dans la région administrative spéciale de Hong-kong ont pu personnellement observer l'application de la politique du Gouvernement chinois relative à "un pays et deux systèmes", de même que la stabilité et la prospérité qui continuent de régner à Hong-kong. La Chine est convaincue que le gouvernement et la population de la région administrative spéciale sont parfaitement capables de prendre entre leurs mains les affaires de Hong-kong de façon qu'elle joue un rôle encore plus actif comme centre financier, commercial et de transport maritime et qu'elle renforce les relations économiques de la Chine avec d'autres pays.

43. Le quinzième Congrès national du Parti communiste chinois a établi un plan de développement économique et social du pays dans la perspective du siècle prochain. Ce plan prévoit un développement et un approfondissement de la politique de réforme et d'ouverture de la Chine. La réforme des entreprises d'État et la diversification des biens publics vont se poursuivre, de même que la mise en place d'une économie de marché en accord avec la situation du pays et, dans le même temps, l'économie nationale prendra le chemin d'un développement soutenu, rapide et uniforme. D'ici la fin du siècle, elle devrait continuer à croître à un rythme annuel supérieur à 8 %, puis de 7 % pendant la première décennie du siècle prochain. L'énorme marché et les immenses possibilités de développement économique de la Chine vont ouvrir de nouvelles perspectives de coopération économique avec d'autres pays et donner un nouvel élan au développement économique de la région de l'Asie et du Pacifique et du monde tout entier. En ce sens, la Chine est disposée à contribuer au développement et à la prospérité de tous ainsi qu'à l'ouverture d'une nouvelle ère de coopération internationale pour le développement.

44. M. AMAZIANE (Maroc), qui souscrit à la déclaration faite par le Président du Groupe des 77 à la séance précédente, évoque diverses formes de souffrances dont pâtissent encore des millions d'êtres humains, malgré les progrès spectaculaires de la science durant les 50 dernières années; il mentionne notamment la pauvreté absolue, l'analphabétisme, la faim et l'insécurité alimentaire alors même que des conflits ethniques, civils ou interétatiques causent le déplacement forcé de millions de personnes.

45. La poursuite effrénée du gain à court terme et l'indifférence, présentes partout dans le monde, ont abouti à des schémas de répartition des revenus aux niveaux international et national dans lesquels 20 % des individus les plus pauvres doivent aujourd'hui se partager 1,1 % à peine du revenu mondial, contre 1,4 % en 1991 et 2,3 % en 1960. De même, le rapport entre le revenu des 20 % les plus riches et des 20 % les plus pauvres de la population mondiale est passé de 30 à 1 en 1960 à 61 à 1 en 1991 et à 78 à 1 en 1996.

46. Comme le rappelle le Rapport sur le développement humain, 1997 du PNUD, l'éradication de la pauvreté n'a rien d'impossible pourvu que tous respectent les valeurs éthiques de la solidarité. Selon ce rapport, l'éradication de la pauvreté coûterait aux environs de 1 % du PNB mondial et de 2 à 3 % du PNB de tous les pays, non compris les pays pauvres. Le Maroc souhaite sincèrement que la communauté internationale s'associe au message lancé dans ce rapport et prenne les dispositions nécessaires.

47. La délégation marocaine se félicite que l'économie mondiale continue de croître au rythme de 3 % en 1997, que les pays développés enregistrent un taux de croissance de 2,5 % et que les pays en développement pris globalement ont réalisé un taux de 6 %. Toutefois, elle s'inquiète de la contraction de la production dans les pays à économie en transition, qui contribue à exacerber la concurrence internationale pour des ressources financières concessionnelles de plus en plus rares, de même que de l'expansion du chômage dans les pays développés, étant donné en particulier que sa persistance contribue à nourrir les sentiments d'extrémisme, d'intolérance et de xénophobie à l'égard des immigrants originaires des pays en développement.

48. La délégation marocaine se félicite en outre du montant record atteint par les investissements étrangers directs et les flux financiers privés, qui contribuent à soutenir la croissance économique dans beaucoup de pays en développement; il est toutefois regrettable que la plupart de ces investissements soient concentrés sur un petit nombre de pays, principalement en Asie de l'Est, et que le caractère volatil et spéculatif des flux de capitaux privés constituent un facteur potentiel d'instabilité pour les économies qui les reçoivent.

49. Par ailleurs, l'aide publique au développement, dont dépend un certain nombre de pays, notamment africains, pour pallier à l'insuffisance de l'épargne et de l'investissement nationaux, se chiffre à 55,1 milliards de dollars et ne représente plus désormais que 0,25 % du PNB combiné des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il est regrettable de constater que la réduction de cette aide a coïncidé avec la fin de la guerre froide, fait qui porte à croire que son existence était due en partie à la rivalité Est-Ouest et à la volonté de courtiser les pays en développement, et non à une manifestation de nobles sentiments de solidarité et de fraternité.

50. La dette extérieure des pays en développement qui s'élève à 1 825 milliards de dollars et le service de cette dette constituent une charge insupportable pour les pays débiteurs, au détriment bien souvent des services sociaux de base tels que l'éducation et la santé. Il est vrai que de nombreux pays en développement à revenu intermédiaire ont pu, grâce à leurs efforts d'ajustement et à l'appui de la communauté internationale, retrouver une certaine solvabilité, mais 51 pays en développement continuent d'être répertoriés par la Banque mondiale dans la catégorie des pays très endettés. L'initiative lancée par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international en faveur de ces pays est certainement la bienvenue et il faut espérer qu'elle sera mise en oeuvre avec diligence et flexibilité.

51. Le Maroc, qui a eu le privilège d'abriter la Conférence du GATT en 1994, se félicite des accords conclus à cette occasion à Marrakech pour libéraliser le

commerce international et le rendre plus transparent et équitable. Selon les prévisions de la CNUCED, les accords de Marrakech devraient entraîner une hausse du revenu mondial comprise entre 212 et 500 milliards de dollars entre 1995 et 2001. Toutefois, il est à craindre que les pertes annuelles atteignent 600 milliards de dollars pour les pays les moins avancés et 1,2 milliard de dollars pour l'Afrique subsaharienne, à cause principalement de l'élimination des préférences commerciales.

52. Par ailleurs, la détérioration continue des termes de l'échange des pays en développement constitue un sujet de préoccupation qui n'a pas trouvé de solution dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et qui a fait perdre à ces pays des sommes estimées à 290 milliards de dollars entre 1980 et 1991. De plus, les subventions agricoles versées par les pays industrialisés et les barrières douanières sur les produits textiles sont à l'origine, pour les pays en développement, d'un manque à gagner d'environ 60 milliards de dollars au titre des exportations. Malgré cela, certains pays développés invoquent la concurrence déloyale et des considérations écologiques ou sociales pour instaurer des barrières protectionnistes.

53. Étant donné qu'en dernier ressort, ce sont la possession et la maîtrise de la technologie qui déterminent la position de chaque pays sur l'échiquier international, les protections et garanties qui accroissent de manière exorbitante le coût de l'acquisition des technologies pour les pays en développement contribuent à consacrer indéfiniment leur dépendance. Les problèmes des pays en développement sont dus en partie au fait qu'ils sont condamnés à se développer dans un monde où il y a déjà des pays développés, et tout donne à penser que l'humanité ne semble point se concevoir comme une communauté indivisible dont tous les membres importent au même degré.

54. La fin de la guerre froide et la tenue de plusieurs conférences internationales durant les années 90 ainsi que l'adoption de l'Agenda pour le développement ont donné à espérer que la communauté internationale était résolue à bâtir un monde débarrassé des fléaux de la guerre, des conflits et de la misère, mais les engagements souscrits en matière de financement et de transfert des technologies aux pays en développement ne se sont toujours pas matérialisés. Il en va de même en matière d'environnement, comme on a pu le constater lors de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21.

55. L'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer un rôle déterminant dans la lutte contre les multiples menaces que doit affronter la communauté internationale, mais encore faut-il qu'elle soit dotée des ressources humaines et financières nécessaires. La délégation marocaine se dit convaincue que les propositions de réforme du Secrétaire général contribueront à résoudre la crise financière endémique de l'ONU et à rehausser son prestige auprès de l'opinion publique internationale.

56. En résumé, la mondialisation de l'économie est une marque indélébile de l'époque actuelle, dont il convient de se féliciter dans la mesure où elle contribue à propager les progrès de la civilisation; il faut espérer cependant qu'elle ne se limite pas aux flux financiers et d'information et qu'elle s'étende également aux secteurs de la technologie et du commerce. Ce dont on a besoin, c'est d'une mondialisation qui étende les bienfaits du développement à

toutes les contrées de la planète, qui réduise les inégalités entre les nations et au sein des nations, qui garantisse la prospérité à tous les membres de la communauté internationale, qui oblige au respect de la règle du droit démocratiquement établie, qui renforce les facteurs d'intégration et affaiblisse les tendances à la marginalisation. C'est là un impératif qui découle du destin commun qui unit le genre humain dont la survie, à long terme, dépendra de sa capacité à s'unir contre l'adversité.

57. M. SYCHOU (Bélarus) fait observer que, si la fin de la guerre froide et la transition vers un monde multipolaire ont créé des occasions sans précédent de renforcer la coopération pour le développement et de résoudre les problèmes plus critiques auxquels le monde doit faire face, il faut bien reconnaître que, ces dernières années, des problèmes tels que l'augmentation de la délinquance, le terrorisme, la dégradation de l'environnement, la pauvreté et la maladie ont pris une ampleur sans précédent. Ces problèmes sont le plus souvent liés au développement économique et social de même qu'à la dégradation de l'environnement que l'on observe dans différentes régions du monde.

58. Par ailleurs, la récente tendance à la mondialisation oblige à considérer les relations économiques dans une nouvelle perspective. Certes, cette évolution a des aspects positifs, notamment la forte expansion des flux de capitaux, mais la libéralisation du commerce a incontestablement accru la vulnérabilité des États qui ne font pas encore partie des pays développés. Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies a accompli de grands efforts en vue de favoriser un équilibre économique dans le développement de tous les pays et de parvenir ainsi à un monde stable sur le long terme. La réalisation de cet objectif exige une organisation plus productive et moins coûteuse et la mise en application de programmes dont l'orientation permet de tirer parti des avantages relatifs de l'Organisation des Nations Unies. Le Bélarus accorde la plus grande importance au processus de réforme de l'Organisation, en particulier dans les domaines économique et social, et apporte son appui à l'ensemble de propositions présentées par le Secrétaire général dans le dessein de renforcer l'impact des activités de l'Organisation dans les domaines social, économique et environnemental.

59. Il est également nécessaire d'adopter des mesures vigoureuses en vue de renforcer le Conseil économique et social et de restructurer ses activités. Les propositions en vue de rattacher les fonds et programmes des Nations Unies qui s'occupent des questions de développement devront faire l'objet d'une plus grande attention jusqu'à ce qu'ils atteignent l'ampleur nécessaire.

60. Le Bélarus accueille avec satisfaction la décision prise par la haute administration de l'Organisation d'intensifier les activités ayant un rapport avec l'environnement car une grande partie des problèmes qui se posent dans ce domaine exigent une attention immédiate, et il appuie la proposition du Secrétaire général de renforcer le rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement en tant que coordonnateur des activités de l'Organisation dans ce domaine.

61. En juin de cette année, l'Assemblée générale a approuvé deux programmes très importants, à savoir l'Agenda pour le développement et le programme de mesures pour l'application de l'Agenda pour le développement jusqu'au XXI^e siècle. Le but est de résoudre les problèmes les plus critiques de la planète

/...

afin d'enrayer la dégradation de l'économie mondiale par la mise en place d'un nouveau système de relations économiques fondé sur un commerce international ouvert, non discriminatoire et transparent.

62. Au mois d'avril de cette année, le Bélarus a accueilli une conférence internationale sur le développement durable des pays à économie en transition, qui a non seulement procédé à une large évaluation des problèmes des États de la région mais aussi déterminé les mesures les plus prometteuses pour les résoudre. Le Bélarus continue d'appliquer une politique de transformations économiques en apportant un soutien sur le plan social aux couches les plus vulnérables de la population, et le développement de l'économie nationale au cours des 18 mois écoulés prouve que la politique adoptée est la bonne. Pour 1997, le gouvernement s'est fixé pour but d'augmenter le produit intérieur brut de 5 %, la production industrielle de 6 % et la production agricole de 3,8 %. Les chiffres du premier semestre donnent à penser que ces objectifs seront atteints pour la fin de l'année.

63. Cela dit, comme d'autres États qui se sont engagés dans les réformes, le Bélarus a besoin de recevoir plus d'avis qualifiés et d'assistance technique des organismes spécialisés, fonds et programmes des Nations Unies dans certains domaines, par exemple la création d'organismes de marché, la réforme des services sociaux, la restructuration de l'économie et la rénovation des régimes de droit, afin de créer un environnement propice aux investissements étrangers dans le pays. Le nouveau cadre dans lequel s'inscrivent les programmes de collaboration entre le Bélarus et le PNUD peut servir de point de départ au développement de relations fructueuses entre la République et les organisations internationales.

64. L'accès de ses produits d'exportation aux marchés internationaux demeure l'un des principaux problèmes du Bélarus qui pourrait lui trouver une solution en s'intégrant au nouveau système de commerce international et en devenant membre de l'Organisation mondiale du commerce.

65. Enfin, M. Sychou met en relief le travail accompli par le Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies concernant le problème de Tchernobyl. Pour le Bélarus, pays qui en a le plus pâti, il est très important que l'Organisation des Nations Unies mette au point une stratégie destinée à élargir la coopération internationale dans ce domaine pendant la deuxième décennie qui fait suite à cette catastrophe.

66. Mme HORMILLA (Cuba) exprime le soutien de sa délégation à la déclaration faite par le représentant de la Tanzanie au nom du Groupe des 77. Le Gouvernement cubain espère que la réforme de l'Organisation des Nations Unies permettra de donner au thème du développement toute l'importance qu'il mérite parmi les priorités de l'Organisation.

67. 1977 marquera la quinzième année de ce que l'on appelle la "crise de la dette extérieure", qui a marqué un tournant décisif dans la politique économique des pays en développement. L'Amérique latine et les Caraïbes ont été les objets privilégiés des recettes néolibérales, supposées favoriser un développement accéléré et recommandées surtout par les institutions de Bretton Woods et les gouvernements des pays développés, toujours disposés à conseiller des politiques qu'eux-mêmes ont rarement appliquées. Ces recettes ont entraîné une vague de

privatisations, d'ouvertures inconditionnelles au marché extérieur, d'élimination des restrictions au mouvement des capitaux et de suppression des moyens de réglementation de l'économie par l'État. Parallèlement, la mondialisation s'est renforcée grâce à une révolution technologique des moyens de communication et aux changements intervenus dans la conjonction des forces favorables à la domination sans restriction du marché. L'association du néolibéralisme et de la mondialisation a eu des résultats particulièrement décourageants pour la plupart des pays du tiers monde.

68. La privatisation massive a permis à de grandes sociétés transnationales de mettre la main sur de puissantes entreprises d'État à des prix dérisoires. L'ouverture inconsidérée au marché extérieur a marginalisé les producteurs nationaux par rapport à leurs concurrents. La déréglementation financière a provoqué des phénomènes tels que l'"effet tequila" ou encore la récente crise financière dans les pays de l'Asie du Sud-Est dès lors que la mondialisation fait au capital financier une trop large place par rapport à l'économie réelle en s'engageant dans une dangereuse spirale spéculative. De ce fait, la part de l'Amérique latine et des Caraïbes dans l'économie mondiale s'est retrouvée à son niveau des années 60. En 1996 encore, le produit intérieur brut par habitant était entre 1 et 3,7 % inférieur à celui de 1981, et les termes de l'échange au cours de ces 15 années ont diminué de 26 %. Le transfert net des ressources à l'extérieur a atteint 100 milliards de dollars et la dette extérieure est passée de 220,4 milliards de dollars en 1980 à 607,2 milliards en 1996.

69. La plus terrible des conséquences du néolibéralisme a été l'aggravation de la pauvreté. Actuellement, celle-ci touche 210 millions d'être humains en Amérique latine et aux Caraïbes, soit une augmentation de 4 % par rapport à 1980, et 17 % d'entre eux vivent dans l'indigence, soit 2 % de plus qu'il y a 15 ans. Le taux de mortalité infantile dans la région est de 45 pour 1 000 naissances vivantes et la proportion d'analphabètes atteint encore les 15 %.

70. Seule, cette Organisation, par son universalité, peut aborder d'une façon globale et cohérente ces problèmes d'importance cruciale qui façonnent un monde d'inégalité et préparent un avenir vide de tout espoir pour des centaines de millions de personnes. L'examen des thèmes intimement liés que sont le commerce, les finances, la technologie et les investissements, de même que la coordination des politiques macro-économiques et leur impact social dans le contexte international doivent s'inscrire au centre du débat politique de cet organe de l'Assemblée générale car celle-ci est non seulement la plus haute instance politique au niveau intergouvernemental mais surtout la plus démocratique du monde.

71. Mme ALVA (Inde) déclare que sa délégation s'associe à la déclaration du Président du Groupe des 77. L'économie internationale émet actuellement des signaux contradictoires. D'une part, elle va probablement continuer à se développer à moyen terme et certains indices donnent à penser que le "redressement" des années 90 s'appuie sur des bases plus solides sur le long terme grâce à des taux de croissance plus élevés des économies en développement et au redressement des économies en transition. Cela dit, même si les pays en développement montrent chaque jour un peu plus qu'ils sont les moteurs de la croissance mondiale, ils n'en participent pas pour autant davantage à l'établissement des normes ou à l'adoption des décisions.

72. Par ailleurs, la plupart des pays en développement se trouvent toujours aux prises avec des problèmes dus à la pauvreté, l'absence d'infrastructures adéquates, ainsi que le manque de développement des ressources humaines et du potentiel technologique. Les pays développés se trouvent confrontés au problème de la croissance sans création d'emploi, tandis que les pays en développement, si l'on s'en tient à des estimations modérées, doivent créer 47 millions d'emplois chaque année pour maintenir une partie importante de leur population au-dessus du seuil de pauvreté. Il faut prendre conscience du fait qu'à partir du moment où les économies et les sociétés deviennent de plus en plus interdépendantes, ainsi que le note le Secrétaire général dans le Rapport sur la situation sociale dans le monde de 1997, "les forces transnationales qui sont les moteurs de ces transformations mondiales, en particulier la mobilité des investissements et des capitaux, affaiblissent les moyens d'action auxquels les gouvernements nationaux peuvent recourir pour influencer sur les résultats économiques et sociaux au point que, souvent, le pouvoir de réaliser les engagements de politique intérieure, et donc d'influencer les tendances mondiales, échappe même aux élus nationaux (E/1997/15, p. 3). Cela étant, il est nécessaire d'analyser et d'évaluer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la création d'un environnement économique international propice à la croissance économique soutenue, en particulier des pays en développement, afin que des ressources soient disponibles dans les secteurs social et environnemental et pour l'élimination de la pauvreté.

73. Dans le cadre du débat mené dans la communauté internationale au sujet des propositions de réforme de l'Organisation des Nations Unies, il est nécessaire de renforcer le rôle de l'Organisation dans le domaine économique et dans celui du développement, et de faire en sorte que la division des tâches entre les organismes faisant partie du système des Nations Unies n'en limite pas la portée aux secteurs sociaux et ne privilégie pas uniquement ses fonctions normatives. Il faut également faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies puisse durablement oeuvrer en faveur de la croissance, du développement et de la prospérité, répartie de façon équitable entre les nations. Pour aborder efficacement ces questions, il est nécessaire de ne pas perdre de vue que la mondialisation et la libéralisation ont modifié du tout au tout la dynamique de l'environnement économique international. L'ouverture des économies nationales au commerce, aux courants financiers, aux investissements et à la technologie partout dans le monde a eu un retentissement sur les possibilités de croissance et de développement. D'après les estimations, les retombées de la libéralisation du commerce augmenteront les recettes mondiales de 212 à 500 milliards de dollars au total entre 1995 et l'an 2001. En 1995, les mouvements de capitaux étaient près de six fois plus élevés qu'en 1981-1985.

74. Divers pays en développement, en particulier ceux qui sont parvenus à améliorer leur efficacité, sont certes en mesure de tirer parti des nouveaux débouchés, mais la mondialisation a eu des effets négatifs pour bon nombre d'entre eux, spécialement les pays les moins avancés. En fait, ces pays, qui comptent 10 % de la population mondiale, ne bénéficient que de 0,3 % du commerce mondial, chiffre qui était deux fois plus élevé il y a deux décennies. De même, la majorité des pays en développement, qui comprennent plus de 70 % de la population mondiale, ne bénéficient que de 10 % des apports financiers, et comme ceux-ci vont souvent de pair avec les transferts de technologie, de vastes régions du monde restent à l'écart de la révolution technologique.

75. Les tentatives d'imputer les inégalités de répartition des bienfaits de la mondialisation à l'échec des politiques nationales se font de plus en plus fréquentes, mais le plus souvent ces inégalités sont apparues en dépit des efforts considérables déployés par les pays en développement pour restructurer leur économie. Depuis le début des années 70, les termes de l'échange des pays les moins avancés ont accusé une baisse cumulée de 50 % et, entre 1981 et 1991, cette baisse, pour l'ensemble des pays en développement, a atteint 290 milliards de dollars.

76. Les pays en développement ont également souffert sur le plan financier. Comme ils bénéficiaient de peu de crédit et que l'on s'attendait à voir leur monnaie nationale se déprécier, ils ont dû acquitter des taux d'intérêt quatre fois plus élevés que ceux consentis aux pays développés. Les transferts des pays les moins avancés du Sud à leurs créanciers du Nord ont été quatre fois plus élevés que leurs dépenses de santé. Abstraction faite du coût humain, la dette a fortement entravé la croissance économique en absorbant jusqu'au cinquième des recettes d'exportation, en épuisant le peu de recettes en devises et en limitant les possibilités de participation au commerce international dans des conditions plus équitables. Il faut de toute urgence établir un consensus international sur les stratégies nécessaires pour réduire la dette des pays en développement les plus endettés.

77. Les pays en développement ont également dû affronter des conditions défavorables en matière de main-d'oeuvre. La libéralisation et le libre-échange ont certes favorisé l'activité économique pendant les années 90, mais cela seulement sur les marchés de produits et de capitaux, à l'exclusion des marchés mondiaux de la main-d'oeuvre non qualifiée. De même, les négociations mondiales sur les services et les investissements avancent rapidement tandis que d'autres secteurs qui présentent un intérêt pour les exportations des pays en développement, en particulier l'agriculture et les produits textiles, restent très protégés.

78. Les contingentements imposés par l'Accord multifibres ont fait perdre aux pays en développement de 4 à 15 milliards de dollars de devises par an. De même, les subventions à l'agriculture dans les pays développés ont fait beaucoup de tort aux pays en développement et exposé les producteurs nationaux de produits alimentaires à des dumpings sous la forme d'importations de produits bon marché. Si les pays industriels réduisaient la protection et les subventions agricoles de 30 % seulement, les pays en développement gagneraient selon les estimations 45 milliards de dollars de plus par an. L'Accord sur l'agriculture conclu à l'issue des négociations d'Uruguay prévoit seulement une réduction de 21 % du volume des exportations subventionnées. Un autre sujet important de préoccupation tient à l'escalade des droits de douanes qui limite le champ d'action des pays en développement aux marchés instables d'exportation des produits de base, dont les prix réels sont en diminution, et les empêchent d'ajouter de la valeur à leurs exportations.

79. Les règles du jeu qui régissent la mondialisation ont elles aussi augmenté le coût des transferts de technologie vers les pays en développement en raison de l'imposition de droits de propriété intellectuelle. De surcroît, comme ces pays se voient interdire l'utilisation de certaines formes de technologie privées, ils ne peuvent profiter des bienfaits de la mondialisation. Il est absolument nécessaire de trouver une solution efficace au problème de la

marginalisation des pays en développement en ce qui concerne l'utilisation des technologies de pointe, du fait des restrictions qu'imposent ceux qui les détiennent.

80. Les difficultés d'accès des pays en développement au commerce, à la main-d'oeuvre et aux moyens de financement se trouvent aggravées par les barrières protectionnistes érigées par les pays avancés qui craignent à tort que la mondialisation soit l'une des principales causes du niveau élevé de chômage et des écarts salariaux croissants entre la main-d'oeuvre spécialisée et celle qui ne l'est pas. Le Fonds monétaire international s'est élevé contre une telle hypothèse et a fait valoir que c'est aux pays qu'il incombe de remédier aux rigidités de leur propre marché du travail. Dans le même temps, la crise économique qui a éclaté au Mexique en 1994 et les fluctuations monétaires qui affectent actuellement l'Asie du Sud-Est mettent en évidence la nécessité de reconnaître les effets préjudiciables que peuvent avoir les fluctuations des principales monnaies internationales pour les pays en développement.

81. Par ailleurs, les forces de la mondialisation et de la libéralisation ont rejeté les pays les moins avancés à la marge du courant de l'économie mondiale. La communauté internationale doit aborder dans un esprit large les problèmes de développement qui se posent aux pays les moins avancés. En ce sens, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés revêt une importance extrême et les travaux préparatoires devront être menés à bien avec le plus grand sérieux et en temps opportun.

82. De la même façon, la communauté internationale doit prêter attention et apporter son appui aux petits pays insulaires dont il faut aborder globalement les problèmes et les besoins particuliers en tenant compte de la nécessité dans laquelle ils se trouvent de bénéficier d'un accès différencié aux marchés, étant donné que leurs économies dépendent d'un très petit nombre de produits de base. Il faut redoubler d'efforts sur le plan international afin de mettre en pratique le Programme d'action de la Barbade et d'en assurer le suivi.

83. Il convient également de prêter en priorité attention à la crise économique persistante qui frappe l'Afrique et qui assombrit ses perspectives de redressement et de développement. Il est absolument indispensable que la communauté internationale trouve une solution durable au problème de la dette des pays africains et à la diversification de leurs économies, tout en améliorant leur accès au commerce et aux marchés à des conditions de faveur, en augmentant considérablement les courants de ressources et en facilitant les transferts de technologie.

84. Compte tenu de ce qui précède, Mme Alva considère que la communauté internationale doit déterminer le rôle qu'elle veut voir jouer à l'Organisation des Nations Unies dans le contexte économique international actuel. L'Organisation doit notamment aborder la question du financement du développement, afin de perfectionner les mécanismes qui garantissent l'apport de fonds à des conditions de faveur. Il faudra renforcer les mécanismes d'assistance technique et imprimer plus de dynamisme à la coopération Sud-Sud. Il faudra également reconnaître que la coopération technique entre les pays en développement est une modalité viable à cet égard. Dans ce contexte, les organismes faisant partie du système des Nations Unies doivent travailler de

façon harmonieuse, afin de s'acquitter avec efficacité des mandats que leur a confiés la communauté internationale.

La séance est levée à 17 h 10.